

# ERIC LUCAS

Autiste CIM-11 6A02.0 à haut potentiel altruiste  
Rescapé de la psychiatrie publique française  
Martyr de l'Administration Française depuis 1994  
Fondateur de AllianceAutiste.org et Autistan.org en 2014  
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017  
[ERICLUCAS.org](http://ERICLUCAS.org)



Envoi par courriel à [pole-social.tj-brest@justice.fr](mailto:pole-social.tj-brest@justice.fr)

20221120\_ELO\_STAVAF---FR-TJ-Brest-  
PS\_Mes-déclarations-pour-audience-24-  
11-2022

## Le Président du Tribunal TJ BREST – Pôle Social

150 rue Hemingway – CS 51864  
29218 BREST Cedex 2  
France

STAVAF (Supplices Torturants A Vie par l'Abomination Française)

### Mes déclarations pour l'audience du 24/11/2022

Votre référence : N° RG 22/0202 - N° Portalis DBXW-\*\*\*

Rio de Janeiro, le 20/11/2022

Monsieur le Président

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte mes déclarations écrites suivantes (et toutes les précédentes) lors de l'audience du 24/11/2022 demandée contre moi par l'organisme "CAF du Finistère", dans la mesure où – malgré mes demandes, toutes ignorées – rien n'a été fait pour me permettre de participer vocalement à cette audience.

### 1. Ma participation à l'audience

#### 1.1. L'absence d'aménagements relatifs au handicap autistique

En dépit de toutes mes demandes, vous n'avez procédé à aucun aménagement, par exemple avec l'aide d'un "interprète" ou d'un médiateur ou d'un facilitateur spécialisé en autisme. Ceci rend donc impossible une "prise en compte correcte" de mes propos (*si tant est qu'on veuille bien les entendre*) lors de cette audience.

De ce fait, je suis victime d'un refus d'accès à un service public, refus effectué par un organe étatique français.

Ceci résultant de l'absence des aménagements qui auraient pu permettre cet accès, il s'agit donc ici d'une DISCRIMINATION préjudiciable sur la base du handicap.

*(Ce constat sera utile plus tard.)*

Veillez noter que mes courriels et lettres font l'objet du même traitement, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas être pris en compte correctement en l'absence des dits aménagements, ce qui d'ailleurs est illustré par le Mutisme Administratif Français torturant qu'on a bien voulu leur accorder.

Ceci engendre une situation ubuesque du fait que je vous demande par la présente de prendre en compte correctement mes déclarations, tout en sachant que vous n'êtes pas "équipés" pour le faire. Cependant, je n'y peux rien, et je fais ce que j'ai à faire de mon côté.

### **1.2. L'absence de toute politique et de toute mesure d'accessibilité pour les personnes autistes handicapées en tant qu'usagers des services de la Justice française**

Cette absence est patente et je ne vais pas développer, elle ne fait qu'aggraver la situation, puisque même si vous aviez fait procéder aux aménagements susdits (*et suffisamment demandés en temps utile, par plusieurs LRAR*), il n'est pas certain qu'ils eussent suffi en l'absence de ladite politique, qui concerne plutôt une sensibilisation générale et un certain état d'esprit pour "être accessible" aux personnes autistes, c'est-à-dire pour comprendre vraiment ce qu'elles expliquent, au lieu de comprendre des choses "automatiques et standard", et de s'offenser. Mais rassurez-vous, je ne vais plus expliquer, car "c'est trop long", etc.

*Veillez noter aussi que ce n'est pas à moi qu'on pourrait reprocher cette absence d'accessibilité de la Justice française, vu tout le travail associatif que je produis des années à ce sujet, notamment avec le Comité CDPH de l'ONU.*

*J'ai même eu des échanges officiels en juin avec le HFHI de votre Ministère, qui semble croire que cette accessibilité existerait, qui imagine que la Justice a des possibilités limitées en la matière car selon lui les choses se situeraient sur un plan "médical", et qui a exprimé son hostilité à l'idée de "référénts-autisme" pourtant demandés par le Comité.*

*Les faits sérieux et les Conventions internationales d'un côté, et l'imagination, la confusion et la mauvaise volonté de l'autre côté. C'est la France.*

### **1.3. L'absence d'aménagements matériels pour ma participation à l'audience**

Ben, non seulement il n'y a aucune prise en compte de mon handicap, mais en plus il n'y a même pas de prise en compte du "principe de réalité". Je vis à 9000 km et vous le savez. Vous auriez pu me proposer de participer en visio, ce qui n'aurait toutefois pas été les

aménagements demandés relatifs au handicap, mais ça aurait été déjà mieux.

Les obstacles sont donc doubles.

Vous auriez pu me proposer de faire ça au Consulat, si besoin.

Il y a plein de choses qui se font à distance, nous sommes en 2022.

Je participe régulièrement à des réunions avec des gens ou des entités, et parfois je ne sais même pas dans quels pays ils se trouvent. Avec le Comité CDPH de l'ONU, j'ai participé à de nombreuses réunions, tout à fait officielles, et les experts du Comité étaient un peu partout autour du monde (Amérique Latine, Suisse, Israël, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Australie...). Avec les autorités françaises, à titre associatif j'ai participé à diverses réunions tout à fait sérieuses, avec des ministères, avec la CGLPL (en personne), avec la CNCDH, avec le CIH, et tant d'autres.

Ici au Brésil, j'ai eu un entretien à distance très sérieux avec le Ministère de la Justice (*pas pour m'ennuyer non, au contraire*), et la personne a commencé en me disant "Je représente la République Fédérative du Brésil", rien que ça !

Donc si c'est possible au Brésil (*ce pays où on passe son temps à jouer au foot, à danser la samba et à boire de la cachaça*), ça doit être possible aussi pour la Justice Française, non ?...

#### 1.4. L'absence d'une représentation adaptée

Je n'ai vraiment aucun grief ni quoi que ce soit contre l'avocate commise d'office (*et merci tout de même pour cela*) et je n'ai aucun jugement puisque ce n'est pas mon domaine, je ne veux donc pas "juger sans savoir", alors que c'est ce qu'on me fait tout le temps (en France).

Cependant, je note que le choix de ce "conseil" a été fait sans tenir compte de mon handicap (pourtant bien décrit), c'est-à-dire qu'il aurait fallu choisir une avocate ou un avocat suffisamment au fait de l'autisme et du handicap, afin de pouvoir me défendre en en tenant compte suffisamment, et notamment en tenant compte de la CDPH.

Ce n'est pas le cas, et je ne vois pas bien comment elle pourrait me défendre "correctement". Elle compte ne s'occuper que de la question de "l'indu", alors que ce n'est pas ce que j'ai demandé dans ma demande d'Aide Juridictionnelle. (*J'en ai peut-être parlé, mais j'ai surtout parlé du reste, c'est-à-dire d'une approche "globale" de cette situation de supplices torturants depuis des décennies, qui permet de comprendre "correctement" l'anecdote CAF / AAH.*)

Ce problème d'absence d'avocat adapté est un facteur à retenir pour les suites de ces procédures.

## 2. Ma situation d'exil

Pour rappel, "la France" :

- a pris deux ans de ma vie en ITEP (à 6 et 7 ans) ;
- a pris 15 mois de ma vie en HP (vers 30 ans) sans jamais daigner fournir aucune justification (*et ce "maintien de l'injustice", couplé à l'impossibilité d'accès à la justice, est le 1er des "Supplices Torturants" dont je parle tout le temps, sans le moindre écho !*) ;

- a pourri mon existence et celle de mon premier ami soutien de vie dans un cauchemar administratif A VIE (comme les autres) depuis le 24/06/2002 (deux mille deux) *(et là encore, ce "maintien de l'injustice", couplé à l'impossibilité d'accès à la justice, c'est le 2<sup>ème</sup> Supplice Torturant ! Infamissime !)* ;
- a refusé un service SAVS sans justification ;
- refuse, de fait, de me fournir l'Assistance Socio-Administrative et Juridique Adaptées à l'Autisme et Accessibles, dont j'ai EVIDEMMENT besoin *(ça ne crève pas les yeux ???)*, à laquelle j'ai DROIT, et que je ne cesse de demander à cor et à cris, déjà depuis bien avant mon exil *(et ça, c'est le 3<sup>ème</sup> Supplice Torturant)* ;
- m'a poussé à l'exil à cause de tous ces supplices *(et de tous les autres supplices administratifs français, qui seraient trop longs à décrire ici)* ;
- comme si ce n'était pas suffisant, m'a coupé les vivres (en me supprimant l'AAH) ;
- concernant le "Défenseur des Droits", là je dois dire que c'est "hors-concours", je ne peux même pas décrire, car ce serait jugé grossier et insultant (ce qui est éliminatoire pour moi mais pas pour eux hein, deux poids deux mesures) *(et c'est maintenant devenu le 4<sup>ème</sup> Supplice : eux, ils sont vraiment très forts dans l'abominable et c'est même TELLEMENT ATTERRANT et pitoyable que cela ferait presque pâlir les autres entités administratives, pourtant très efficaces)*.

*Note : Soit dit sans vouloir vous offenser, l'histoire avec la CAF, et la procédure actuelle, bien sûr que non, que ce n'est pas un "supplice administratif". Ca n'a rien à voir, c'est une chose qui ne va durer que quelques années, peut-être 10 ou 15 ans au maximum, et puis surtout, il se passe enfin quelque chose, même si c'est à mon détriment.*

*Alors qu'avec le reste, quoi que je fasse, je suis face à un désert de glace. L'Hydre administratif ne bronche même pas. 30 ans de tortures par des mutiques !*

Il n'y a vraiment aucun espoir avec ce pays, quoi qu'on fasse on est puni, alors que moi j'ai rien demandé, je voulais juste vivre tranquillement, comme les autres gens !

J'ai 58 ans : 58 ans de Supplices Torturants par l'Administration Française.

Evidemment ça va mieux au Brésil *(et en France ça ferait longtemps que je serais mort, ou, 1000 fois pire, enfermé dans vos CHERS hôpitaux psychiatriques)*, mais même le Brésil n'est pas suffisant, tant sont grands les torts et les sévices.

Et tout est noté et enregistré.

C'est ignoble.

Ca fait des années que je demande de l'aide (et la cessation ou l'atténuation de ces supplices) et que RIEN ne se passe *(à part des "âneries", cf. DdD)*.

C'est la France.

Mon exil est évidemment salutaire, il se trouve qu'il est indispensable à la protection de ma liberté physique, de ma vie, et de ma santé mentale.

A distance, et dans l'ambiance non-française, je souffre beaucoup moins de ces Supplices Torturants A Vie par l'Administration Française.

Ici,

- Je ne risque plus du tout l'enfermement psychiatrique par des médesinges haineux et débiles, alors qu'en France le risque est maximal, pour un oui ou pour un non, même pour un peut-être, et il l'est encore plus pour moi qui suis un farouche opposant à cette cochonnerie, et qui lutte contre cela à tous les niveaux. Je suis membre du Réseau Européen des Survivants de la Psychiatrie, ENUSP, et je lutte beaucoup aussi au niveau de l'ONU, alors il est évident que si un jour en France je me retrouvais accidentellement dans les griffes des médesinges publics, ils seraient bien trop contents de pouvoir me "garder" indéfiniment sans réelle possibilité pour se défendre (*si, si, c'est possible et même courant, dans ce pays !*).
- Je ne risque pas (ou vraiment très très peu) le suicide, alors que c'est quasiment une épée de Damoclès pour TOUS les autistes de ma "catégorie" qui vivent en France. Pourquoi donc me suiciderais-je dans un pays où les gens sont adorables (*pas arrogants et égoïstes et prétentieux et infaillibles comme en France*), et où l'Administration locale me laisse dans une paix quasiment divine ??
- Ma "santé mentale" s'est beaucoup améliorée. Ca ne veut pas dire qu'avant j'étais "dingue" et que maintenant je le suis moins, ça veut simplement dire qu'en étant ENFIN LIBRE ET HEUREUX, j'ai découvert le bonheur, et quand on vit dans le bonheur, la santé mentale va très bien. J'ai attendu 50 ans pour découvrir cela !

*Veillez noter qu'il me suffirait d'un claquement de doigts pour revenir en France, recevoir à nouveau l'AAH, faire un échéancier ou je ne sais quoi pour payer l'indu etc., mais c'est évidemment hors de question.*

*Je préfère vivre dans la misère, plutôt que de risquer ma vie, ma santé mentale, et surtout de risquer l'enfermement en H.P. !*

*Ici je suis LIBRE et PROTEGE ! En France, pas du tout !*

*Par exemple, si je veux faire une grève de la faim "contre" une entité administrative française (ce qui arrive de temps à autres), eh bien en France il serait super facile de manigancer pour que "le Préfet" ordonne de me faire enfermer en H.P., "pour me protéger" (pour protéger ma santé, bla bla bla), on connaît la musique mais vraiment par cœur !*

*Vous croyez quoi ? Que je suis un illuminé ahuri qui ne sait pas ce qu'il fait, et qui se la coule douce au Brésil, en "fraudant" avec la CAF ?*

*Pas du tout, je suis un Défenseur des Droits humains (au sens de l'ONU), et il y en a qui me craignent ou qui ont des sueurs froides en haut lieu en France, et ils ont bien raison.*

*En attendant, puisque le système a réussi à me trouver un pou dans la tête, tout en fermant les yeux sur tout le reste (tous ses torts, et tout ce que je fais d'utile), eh bien, allez-y, punissez-moi, faites-vous donc plaisir. Au point où on en est dans l'aberration, ça sera logique.*

*Le couronnement.*

### 3. L'AAH

#### 3.1. Le bien fondé de la perception de l'AAH par les autistes handicapés à l'étranger

Mon cas n'est pas "isolé", je suis simplement une personne qui est en avance, ici comme dans d'autres choses. C'est-à-dire que sur la base de mon exil (et de celui de pas mal d'autistes français que je connais), on peut démontrer que les "avantages de l'exil" cités plus haut sont des choses assez universelles, qui seraient bénéfiques pour beaucoup d'autistes.

D'ailleurs, il y en a 8000 qui sont "déportés" en Belgique, et on n'en fait pas tout un cinéma comme avec moi. Mais leur cas est différent puisqu'ils n'ont pas la Liberté.

En d'autres termes, on a le droit de sortir du pays mais seulement si on souffre de restrictions (comme ces 8000), ou on a le droit de toucher l'AAH mais pour ça il faut "vivre" en France, c'est-à-dire souffrir.

Tout ça est du grand n'importe quoi. Il est facile de démontrer que les arguments dont je parle (sauvegarde de la vie, de la liberté, de la santé mentale) sont parfaitement suffisants pour justifier de percevoir l'AAH à l'étranger pour les autistes comme moi.

Pourquoi vouloir forcer les gens à rester dans un pays où ils n'ont que des problèmes, et des risques graves ? C'est absurde.

Veillez noter qu'il existe un équivalent de l'AAH, versé par le MEAE, mais seulement si on a un taux supérieur à 80%. Il n'y a donc pas "d'immoralité" dans le principe.

Interrogé par la Sénatrice Evelyne Renaud-Garabédian (suite à mes interpellations), le MEAE a répondu officiellement que s'il ne verse pas cette aide aux handicapés à 50-79% (comme moi), c'est pour des raisons budgétaires (en résumé). Pas pour des questions "morales" ou autres.

Notez aussi que cette aide est adaptée au niveau de vie du pays, je crois qu'au Brésil c'est environ la moitié de l'AAH "en France", mais je trouve que ça va très bien. Si je pouvais recevoir environ 450 € par mois, ça changerait tout.

Mais non seulement je ne reçois rien, mais en plus la CAF me demande de rembourser "tout de suite" 30000 euros... Enfin bref.

#### 3.2. Le caractère risible des exceptions actuelles

Là il y a vraiment de quoi pouffer.

Quand on met dans la balance, d'un côté les exceptions actuelles permettant de toucher l'AAH à l'étranger (apprendre une langue, poursuivre une formation...), et de l'autre côté, ce que j'explique, la balance, elle explose !

Entre apprendre une langue, et sauver sa vie et sa liberté et sa santé mentale, et même découvrir le bonheur, la distance est d'environ 15 milliards d'années-lumière.

Et pourtant, on vient me chercher querelle avec ça.

On voit bien ici (encore une fois) que les besoins et difficultés des autistes n'ont pas du tout été pris en compte lors de l'élaboration de cette loi ou de ce règlement.

### **3.3. L'absence de prise en compte correcte du handicap autistique dans les lois ou règlements régissant l'AAH**

C'est ce que je viens de dire plus haut, or l'Observation Générale N°7 stipule (*dans un point que j'ai déjà mentionné mais je ne vais pas chercher le numéro car je suis fatigué de répéter pour rien*) que si une loi a été faite sans respecter l'article 4.3 de la CDPH, alors les décisions judiciaires prises sur la base de cette loi peuvent être remises en question, et même annulées. Et c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles j'espère que vous allez suivre cette loi (*qui viole la CDPH puisque faite sans respecter l'article 4.3*), afin de tenter d'invoquer la CDPH puis de créer ensuite une jurisprudence ou une modification de la loi POUR QUE D'AUTRES AUTISTES HANDICAPES PUISSENT ENFIN FAIRE COMME MOI, mais sans être punis ! (Moi je serai puni mais peu importe, s'il faut en passer par là, ce n'est pas si grave.) C'est la seule chose qui m'intéresse dans cette procédure (*à part la "consolation" expliquée en fin de lettre (dans le dernier chapitre, 8.2., sur la "demande de punition maximale")*). Les histoires basement matérialistes de "30000 euros" ou je ne sais quoi, franchement... Ca intéresse la CAF, mais pas moi.

## **4. La CAF du Finistère**

### **4.1. L'absence d'une politique formelle de prise en compte du handicap autistique par la CAF**

Déjà longuement expliqué. Déjà rien qu'ici, la CAF viole la CDPH de l'ONU, et c'est plutôt elle qui devrait être "examinée", pas moi !

### **4.2. L'indigence des contrôles**

Quand on voit à quel point c'est facile de berner la CAF, même sans chercher à le faire, ça donne le vertige. Il suffit de cliquer sur une date, et "pouf", c'est comme si on était revenu en France. Même si LA DIRECTRICE DE LA CAF savait que j'étais au Brésil, penses-tu, même pas de suivi, l'incurie puissance mille. J'ai cliqué "pour voir", sans y croire, et comme déjà expliqué j'étais sûr que de toute façon l'AAH allait m'être supprimée (*puisque j'avais dit que je vivais au Brésil et que donc j'imaginai qu'ils allaient faire leur travail*), et j'ai été très surpris de voir, quelques mois plus tard, qu'il y avait beaucoup d'argent sur mon compte français (2 ou 3 mois d'AAH). J'en ai profité pour acheter un VRAI ordinateur, qui est TRES utile (avant, j'avais une tablette avec un clavier).

Les "vrais fraudeurs", eux, doivent bien rigoler.

Mais comme toujours, taper sur les faibles et les innocents permet de se consoler de ne pas pouvoir suffisamment attraper les vrais malfaisants.

#### **4.3. Le mépris pour mes propositions (gratuites) pour améliorer leurs contrôles**

Pff, ils pourraient économiser des millions d'euros chaque année, mais dans leur "superbe" ils n'ont même pas daigné commenter. Et ce n'était pas un "marché", non. Comme toujours, je veux aider les gens, mais comme on dit, "trop bon, trop con"...

Et je n'en dirai pas plus. Tant pis pour la CAF, elle n'a que ce qu'elle mérite, et ça ne vole pas bien haut.

#### **4.4. L'absence de conseils en temps utile**

Par exemple, sur l'aide alternative par le MEAE. J'aurais alors pu, depuis des années, essayer d'avoir la reconnaissance de handicap 80-100%, pour avoir cette aide.

Et c'est même le Consulat de France à Rio qui m'écrit régulièrement pour me rappeler d'essayer de faire ça. Bon c'est gentil, mais un peu tard.

*(Pour rappel, c'est le MEAE qui m'a "signalé" à la CAF, infoutue de faire son travail alors que je ne me cachais pas du tout.)*

#### **4.5. L'absence de prise en compte de ma bonne foi et de tout ce que je fais en mode altruiste, non payé, alors que la CAF a plein d'argent**

No comment... *(à vomir)*

#### **4.6. Ma position sur la CAF**

Bon, c'est la grande mode maintenant, depuis que Monsieur le Chef de l'Etat a dit qu'il avait très envie "d'emmerder" une partie des Français.

Récemment, un Directeur chez le DdD m'a aboyé d' "*[aller] emmerder quelqu'un d'autre*". Si si, et c'est enregistré.

Alors, pour faire bonne figure dans tant d'élégance bien française, moi aussi j'ai très envie de dire que ***j'ennuie la CAF du Finistère.***

### **5. La DETTE DE L'ETAT FRANÇAIS à mon endroit**

Cela correspond à la liste des supplices administratifs et autres sévices publics mentionnée plus haut (chapitre 2).

Pendant longtemps je ne voulais même pas d'argent, mais seulement que "justice soit rendue". Mais au bout de 30 ans je vois bien que ça ne viendra jamais.

Pas d'accès à la justice pour moi, je n'ai même seulement jamais pu trouver comment



COMMENCER à me défendre.

Les demandes d'Aide Juridictionnelle que j'ai réussi à faire (ce qui fut très difficile sans aide) ont fini par éructer un *"Toutes les autres conclusions de M. Lucas sont rejetées"*, naturellement sans la moindre explication (*ce serait trop demander, de la part de "ceux qui ne sont rien", pardon de déranger hein*).

Donc, en théorie, on peut considérer que l'Etat français me doit beaucoup d'argent. A quoi ça me sert de penser ça ? A rien, et d'ailleurs je n'y pense que très rarement. Mais c'est "amusant" de voir qu'on vient me faire suer pour quelques misérables dizaines de milliers d'euros, dans un système qui n'est même pas capable d'assurer la justice par rapport à tout ce que j'ai souffert, tout ce que j'explique. Un système qui s'en fout complètement !

Pot de terre contre pot de fer.

## **6. L'abjecte bassesse du principe d'oser me demander de l'argent (ou quoi que ce soit)**

- 6.1. Parce que votre Administration et votre Etat me pourrissent l'existence depuis le début de ma vie ou presque, et fuient leurs responsabilités.
- 6.2. Parce que je travaille bénévolement depuis 2014 pour la cause des autistes, presque 7 jours sur 7, ce que je n'aurais pas à faire si l'Etat français faisait son travail correctement.
- 6.3. Parce qu'en plus, cette AAH qu'on me reproche d'avoir perçue, je l'utilisais essentiellement pour les dépenses de l'Organisation Diplomatique de l'Autistan, qui donc est "dans le coma" depuis qu'on m'a coupé les vivres. (*Merci la France, vraiment.*) Normalement, ce n'est pas avec mon allocation personnelle d'handicapé qu'il faudrait payer ces choses. Mais qui aide les organisations de personnes autistes handicapées dans le monde ?? Certainement pas l'Etat français, et c'est pas faute d'avoir demandé. (*Tout est soigneusement consigné et enregistré. LRAR etc.*)

Tout cela est particulièrement ignoble, mais en même temps tellement "digne" d'un système où on marche sur la tête.

## **7. Rappel du but de ma demande d'aide juridictionnelle**

Si on lit ma demande d'aide juridictionnelle (*mais l'a-t-on au moins fait, dans les traitements "robocratiques, inhumains et brutaux" qui semblent être la règle ?*), on voit que le problème avec la CAF n'est pas le plus important.

Je demande à être défendu, non spécialement par rapport à une question d'argent, mais par rapport à tout ce que j'explique, notamment l'inadaptation de la loi et des exceptions concernant l'AAH, mais aussi tout le reste (absence de politique d'accessibilité, d'aménagements etc.). C'est ça le plus important, ça vaut BEAUCOUP plus que 30000 euros,

c'est cela que je demande. Et bien sûr, c'est ignoré, je parle chinois.  
Pourquoi est-ce ignoré ? Ben, à cause de l'absence d'accessibilité (notamment absence d'attention suffisante) résultant de l'absence de Prise En Compte Correcte de l'Autisme, c'est-à-dire de l'absence de prise en compte correcte du handicap, c'est-à-dire en violation de la CDPH. Ce n'est tout de même pas si difficile à comprendre, non ? (*Si on consent à lire, évidemment.*)

Je ne suis pas concerné par les actions (même celles entreprises en ma faveur) qui seraient effectuées sans mon accord ou sans considération utile pour mes demandes.

En particulier, des actions pour me défendre qui auraient pour but de contester "l'indu" ne m'intéressent pas beaucoup car ce n'est pas ce que j'ai demandé.

*Je m'en fiche pas mal, de cette histoire d'indu : la CAF, sachant que j'étais au Brésil, n'avait qu'à faire son travail de contrôle (et de conseil, de suivi, d'information) sérieusement et diligemment, au vu d'une situation aussi exotique impliquant l'autisme et le handicap, ce que dans sa GRANDE INCURIE robotique et **décérébrée** elle n'a pas fait.*

*Maintenant, c'est trop tard, et les 30000 euros, je les ai utilisés – à bon escient – et ils ne réapparaîtront pas, même avec "la magie de l'Administration française" : c'est fini, je me suis "sauvé" de tout ce binse grand-guignolesque.*

*La France survivra sans cet argent, voir aussi toutes les gabegies d'Etat et toute la CORRUPTION institutionnelle discrète, à milliards, où l'on semble avoir un peu moins de bave aux lèvres pour s'en prendre aux coupables "normaux, habiles et puissants".*

*A un moment on pourrait peut-être se demander si c'est vraiment bien de tirer sur l'ambulance, surtout quand elle est conduite par les handicapés eux-mêmes, faute de mieux !*

*Mais qu'il soit fait selon le bon plaisir républicain : tout ce que je dis ne sert à rien (pour l'instant), et dans un climat aussi autoritaire, dans le refus de prendre en compte les particularités légitimes des "pas normaux", cela ne peut que "fatiguer / irriter / offenser", je connais la musique par cœur. Mais au moins, j'ai (encore) le droit de le dire.*

Et ces actions pour me défendre m'intéressent encore moins si elles ignorent ce que j'ai demandé : tout ce qui concerne la Prise En Compte Correcte de l'Autisme partout (et du handicap qui s'y rapporte), ainsi que l'accessibilité y afférente, et le respect de la CDPH en France, notamment par la CAF du Finistère (et par les services de la Justice).

## **8. Conclusion et demandes complémentaires**

En conclusion de cette tentative pour résumer la plupart des errements, "dysfonctionnements" et violations déjà largement décrits :

### **8.1. Rappel de demande de prise en compte correcte du handicap autistique**

Cela est évidemment nécessaire pour ne pas statuer injustement sur des choses que l'on comprend mal, et c'est aussi obligatoire.

Puisque visiblement les services de la Justice française ne disposent pas de cette "prise en compte correcte", ils pourraient vouloir se rapprocher du Comité Interministériel Handicap et de la Délégation Interministérielle pour la Stratégie Autisme et TND, qui me connaissent (trop ?) bien, et qui vont peut-être un jour finir par aborder la question de l'accessibilité pour les personnes autistes handicapées, que mon association et moi-même ne cessons de leur rappeler.

*Il faudra aussi qu'elles le fassent dans le respect de l'article 4.3 de la CDPH de l'ONU, mais ça, elles le savent très bien, vu le nombre de rappels.*

## **8.2. Demande de "punitions maximales"**

Cette demande sans doute étonnante n'est pas une provocation, mais résulte d'une simple question de logique.

En effet, vu qu'à la lenteur où vont les choses, si un jour j'obtiens enfin "l'accès à la Justice" pour me défendre contre les "Supplices Torturants A Vie par l'Administration Française" (qui durent depuis 1994), il se pourrait bien que ce soit "à titre posthume".

Je ne suis pas intéressé par l'argent, mais vu que – conformément à la règle la plus sacrée de l'Administration française - les coupables ("*médesinges*" *psychiatres, consuls, cheffailons de préfecture, cheffailon(ne)s de "Défenseur des Droits"* etc.) ne reconnaîtront jamais leurs torts et ne s'excuseront jamais, je vois mal ce que je pourrais demander d'autre que de l'argent. Et un dédommagement pour des décennies de supplices torturants, ça fait beaucoup. Mais je ne sais pas combien car je n'ai pas vraiment la notion de l'argent (ni des nombres, du temps, des "longueurs" etc.).

Dans ces conditions, en l'absence d'un espoir (*lui-même déjà assez misérable*) d'un dédommagement financier, et vu le cauchemar sans nom que je vis à cause de toute cette obstination et ces refus arrogants de compréhension, d'humanité, de "justesse" etc., il m'est apparu que ce serait une "maigre consolation", ou "mieux que rien du tout", si au moins je devais quelque chose à ce système inique et infame.

En effet, puisque de toute façon je ne paierai jamais (*et comment le ferais-je, puisque "la France ma tuer" ?*), d'une certaine manière cette idée me console un peu.

Par exemple si je dois 30000 euros à la CAF, plus je ne sais combien par rapport à une punition "pénale" (ou je ne sais quoi) qu'il faut bien espérer, plus 2000 euros de punition pour "procédure abusive" (*le comble alors que presque toutes mes demandes sont ignorées, mais "on marche sur la tête"*), l'idée de savoir que je ne paierai jamais est légèrement "apaisante", comme l'impression d'avoir tout de même réussi à "gagner" quelque chose, dans toutes ces décennies à tenter de se défendre contre un Hyde administratif aveugle et féroce.

Si en plus on pouvait me condamner à des choses en plus, comme de la prison ou je ne sais quoi, ce serait encore mieux évidemment, et cela renforcerait encore plus ma volonté "en titane" de ne JAMAIS, JAMAIS remettre les pieds dans ce pays de Sous-France, où j'ai perdu 50 ans de ma vie.

Mais même sans ces condamnations espérées, de toute façon il n'y a aucun risque pour ce que je revienne. Pour quoi faire ? Souffrir à nouveau, et prendre le risque de me faire encore enfermer par des médesinges abrutis et imbus, sans justifications, sans aucun caractère "circonstancié" des certificats médicaux (*comme on me l'a fait, et contrairement à la loi*), et sans aucune date de sortie ? Non merci, vraiment !

"La France, on l'aime ou on la quitte".

Dans mon cas, ce n'est même pas une question d'aimer (*et d'ailleurs j'aime la France, mais c'est son système que je vomis – et on le ferait à moins*), c'est d'abord une question de survie.

Et quand je vois que même avec 9000 km de distance c'est encore un cauchemar, même moindre, franchement, non je ne reviendrai pas : plutôt mourir.

Justement, croyez-le ou non, un jour j'ai fait une sorte de rêve éveillé (*après un dialogue avec le Consulat ou quelque chose qui aurait pu aller dans la direction de l'idée d'un retour forcé*), et je me suis imaginé dans l'avion et je me suis vu "mourir spontanément" dans l'avion, c'est-à-dire que dans l'avion j'ai réalisé qu'il allait se poser en France et que je n'aurais aucun moyen d'y échapper, et cette simple idée a fait que j'ai commencé à "mourir" (et le "songe" ou cauchemar s'est arrêté à ce moment-là).

Je ne sais pas comment mieux décrire. Je sais bien qu'on ne peut pas mourir aussi facilement, mais je suppose que dans ce "songe", cette mort quasi spontanée était le seul moyen de ne pas arriver vivant en France.

Ce n'était pas vraiment un suicide, c'était plutôt comme une chose "naturelle", logique.

Par exemple, vous lâchez un verre, il tombe : il se casse. Vous me mettez dans l'avion (*et bien sûr, dans mon "songe", on m'avait mis de force dans l'avion*), je réalise que l'avion va atterrir en France : je meurs. Difficile à expliquer, mais pour moi c'est un peu pareil.

Et ça n'a rien à voir avec cette histoire de CAF ou de Tribunal, c'était avant.

Car d'ailleurs, et pour tout vous dire, cette affaire (pathétique) de CAF n'est qu'une cerise au sommet d'un gâteau de 3 m de haut, et – soit dit sans vouloir vous offenser – la procédure judiciaire en question n'est qu'un grain de sucre posé délicatement et presque artistiquement sur cette cerise.

Car le moins qu'on puisse dire, c'est que dans ce système étatique français où le refus de prendre en compte correctement le handicap autistique tient de l'obstination "enragée", tout est cohérent et même prévisible : l'harmonie règne.

En conclusion, comme l'a dit Jiddu Krishnamurti :

*"Ce n'est pas un signe de bonne santé mentale que d'être bien adapté à une société malade".*

Je n'ai rien d'autre à ajouter pour l'instant.

On verra avec les procédures suivantes (appels ou je ne sais quoi, Conseil d'Etat, CEDH, etc.), si je parviens enfin un jour à obtenir l'aide nécessaire et adaptée en France, en Europe etc.

Ensuite on verra avec la planète Mars, si aucune justice ni aucune humanité ni aucune logique ne sont trouvées sur la planète Terre.

Et ensuite, je serai mort. Toutes ces injustices et vilenies continueront pour les autres autistes hélas, mais plus pour moi (*a priori*).

En attendant, durant le peu de temps qui me reste à vivre (20 ans ?) je continue à me battre pour réduire ces horreurs pour les autistes dans le monde.

Je me bats sans moyens, je travaille sans relâche, on me coupe les vivres, mais en plus la CAF me cherche des poux dans la tête, et la Justice française va la seconder dans toute cette infamie.

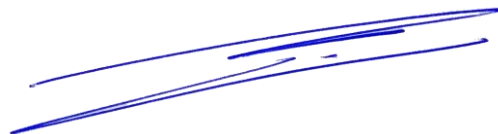
A ce niveau, je ne sais plus s'il faut rire ou pleurer, ou "absence de pensée".

La France..... "Le Pays des Droits de l'Homme Normal", ça, c'est sûr.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma respectueuse considération.

**Eric LUCAS**

Martyr de l'Administration Française



<french-humor>

« Aux personnes en situation de handicap,  
je veux ici dire très solennellement que  
**la République sera toujours à leurs côtés**  
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,  
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :  
**c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.**

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.  
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards  
– trop habitués aux normes – croient voir :  
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON  
Conférence Nationale du Handicap  
Palais de l'Elysée - 11/02/2020



</french-humor>

De : Eric LUCAS <[autistasperger@gmail.com](mailto:autistasperger@gmail.com)>

Envoyé : lundi 21 novembre 2022 07:08

À : TJ-BREST/POLE-SOCIAL <[pole-social.tj-brest@justice.fr](mailto:pole-social.tj-brest@justice.fr)>

Objet : URGENT - Mes déclarations pour l'audience du 24/11/2022

Madame, Monsieur

Sans nouvelles de votre part, voici mes déclarations à prendre en compte (si possible) pour cette audience ou cette procédure.

Je vous prie de bien vouloir me faire savoir s'il faut aussi que je vous les envoie en Lettre Recommandée.

A défaut de réponse, je ne puis que supposer que cet envoi par courriel est suffisant.

Salutations distinguées.

--

**Eric LUCAS**

Martyr de l'Abomination Française

Autiste CIM-11 6A02.0 à haut potentiel altruiste

Rescapé de la psychiatrie publique française et de ses médesinges - Martyr Administratif Français depuis 1994

Torturé en 2002-2006 par le Ministère des Aff(ai)res Etrang(èr)es de la France

Fondateur de AllianceAutiste.org, Autistan.org et Autistance.org en 2014

Demandeur d'asile auprès de la République fédérative du Brésil depuis 2017

Usager-Expert en Troubles et Sévices Administratifs Français

[EricLucas.org](http://EricLucas.org)



De : **TJ-BREST/POLE-SOCIAL** <pole-social.tj-brest@justice.fr>  
Date: lun. 21 nov. 2022 à 04:58  
Subject: RE: URGENT - Mes déclarations pour l'audience du 24/11/2022  
To: Eric LUCAS <autistasperger@gmail.com>

Bonjour Monsieur,

Il est inutile de doubler votre envoi en lettre recommandée.  
Bien cordialement.

*le greffe du pôle social  
du Tribunal Judiciaire de Brest*

*Annexe Quai Ouest - Pôle Social  
150 Rue Ernest Hemingway - CS 51864  
29218 BREST CEDEX 2  
Tél : 02.98.20.75.10*